

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article483>



Procédures à suivre dans les cas de suspicion ou de confirmation de cas covid-19 dans une école

- Direction - Gestion / Informations COVID-19 -
Date de mise en ligne : lundi 7 septembre 2020

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

Procédures à suivre dans les cas de suspicion ou de confirmation de cas covid-19 dans une école

Des fiches détaillées (le 07/09/2020) précisent les procédures à suivre dans les cas de suspicion ou de confirmation de cas covid-19 dans une école, un collège ou un lycée :

- que faire si un élève est susceptible d'avoir la COVID-19 ?
- que faire si un élève est un cas confirmé de COVID-19 ?
- que faire si un agent est susceptible d'avoir la COVID-19 ?
- que faire si un agent est un cas confirmé de COVID-19 ?

Vous pouvez les consulter et les télécharger ici :

<https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730>

Nous vous invitons à consulter régulièrement [la page de référence relative au protocole sanitaire et aux modalités pratiques de la rentrée 2020](#) qui permet d'accéder à l'ensemble des documents mis à jour.